

Le document individuel de prise en charge en CSAPA

Le DIPeC, appelé également DIPC (document individuel de prise en charge) est obligatoire en CSAPA. Ses contours, son utilisation, ses intérêts interrogent. S'agit-il simplement d'un « papier » de plus ? D'ailleurs, quelle est sa valeur juridique ? S'agit-il d'un document à caractère administratif, médical ou thérapeutique ? En tout état de cause, il s'agit d'un document obligatoire dont l'absence fait désormais l'objet d'une sanction (15 000 euros). Mais au-delà de son caractère obligatoire, la question de sa finalité et donc de son utilisation, mérite d'être posée. Cette formation propose une réflexion et un travail sur le DIPeC en CSAPA.

Objectifs pédagogiques

- Réfléchir à l'intérêt d'un DIPeC
- Rédiger ou valider un projet de DIPeC adapté aux besoins de l'équipe
- Enrichir la réflexion sur les pratiques professionnelles

Pré-requis

- Néant

Programme

I. Contexte

- Objectifs du législateur
- Liste des outils obligatoires
- Place du DIPeC parmi les outils obligatoires
- Contenu obligatoire du DIPeC
- Place dans le processus de prise en charge (accueil, diagnostic, traitement)
- Valeur juridique
- Impact de la loi du 17 mars 2014

II. Objectifs et utilisations possibles

- DIPeC et le contrat de soins ?
- DIPeC et entourage du patient
- Éléments utiles à intégrer dans un DIPeC
- Modalité d'élaboration en pratique quotidienne
- 7 Points clés du DIPeC

III. Formalisation d'un projet de DIPeC

Professionnels concernés

Tout professionnel intéressé

Méthode

Exposé du formateur ; support fourni aux stagiaires ; auto-évaluation des acquis ; ateliers et/ou discussion



Intra* : 1 jour



Formateur-consultant



1 690 €*

- Forme du DIPeC
- Contenu
- Modalités d'appropriation
- Phase de test

IV. Évaluation - bilan



Sur mesure :
nous contacter

Information
et inscription

Contactez-nous
Tél. : 02 97 80 30 40
contact@analys-sante.fr
www.analys-sante.fr